FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



Agréée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative Comité Régional Occitanie



Comité Départemental de la Haute-Garonne



COMPTE- RENDU

74 è m e Congrès Départemental Dimanche 10 décembre 2023 à Revel

En présence de

- 223 Sociétés affiliées au Comité de la Haute-Garonne,
- *Mr Michel LE BOT, Président de la F.F.P.J.P,*
- Mr Bernard MÉNÉGON, Président du Club de Revel,
- Mr Raymond LE MANACH, Président du CD 31,
- *Mmes et Mrs les Présidents et Dirigeants de Clubs,*
- Mmes et Mrs les Membres du CD 31

1 - Mot d'accueil de M. Bernard MÉNÉGON, Président du Club de Revel

Mr Raymond Le Manach, président du CD31, Messieurs les délégués du CD31, Mesdames et Messieurs présidents des clubs, bienvenue dans la ville de Revel, salle Claude Nougaro.

Je remercie la municipalité d'avoir accepté de recevoir le congrès départemental. Je vous souhaite la bienvenue à tous. Bon travail car il va y avoir beaucoup de travail aujourd'hui.

Bon congrès à tous.

2 - Ouverture d'une AG Extraordinaire

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs.

Avant de commencer notre Assemblée Générale ordinaire, je suis dans l'obligation d'ouvrir une Assemblée Générale Extraordinaire, pour deux sujets précis inscrits à l'ordre du jour.

Je déclare donc ouverte cette assemblée générale extraordinaire.

➤ Le premier point qui nécessite votre vote est la modification de l'article 12 de nos statuts.

Je cite cet article 12 : « le comité directeur est composé de 28 membres »

- Compte-tenu de la baisse du nombre de licenciés depuis que ces statuts ont été votés
- Compte tenu du fait que trois élus ont démissionné depuis le début de ce mandat, et n'ont pas été remplacés
- Compte-tenu de la composition à peu près égale de quatre districts sur cinq en nombre de licenciés Je propose de réduire à 24 le nombre de membres du comité directeur : 3 élus dans le Sud, 4 élus dans les autres districts, ce qui porte à 19 le nombre de délégués, qui s'ajouteront aux postes de président, président délégué chargé du pôle sportif, trésorier, secrétaire général, et médecin (même si ce poste n'est pas pourvu, il a obligation de figurer dans les statuts).

Cette modification doit passer par l'accord du congrès, pour être appliquée lors du prochain mandat. Quelqu'un dans l'assistance souhaite- t-il un vote par bulletin secret ?

Si non, je propose un vote à main levé.

Qui est contre cette modification?

Qui s'abstient?

Résultat des votes :

Non: 3

Abstention: 5

Voté à la majorité

Je vous remercie pour l'adoption de ce changement dans l'article 12, qui sera effectué, ainsi que dans l'article 7 du RI qui reprend ces chiffres.

➤ Le deuxième point de cette Assemblée Extraordinaire.

Vous avez tous été informé du fait qu'à l'été prochain, notre siège de la maison de la pétanque ne nous sera plus attribué par la mairie de TOULOUSE, qui a d'autre projets pour cet ensemble.

Nous en sommes tous profondément attristé.

Je suis dans l'attente d'une proposition de la mairie sur le nouveau site dédié à la pétanque dans la zone de Sesquières, qui pour le moment est très incertaine. A ce jour, je n'ai absolument aucune piste de relogement gratuit.

Je crains que la proposition qui me sera faite ne soit à la hauteur de ce que nous pouvons attendre pour notre fonctionnement. Nous devons envisager une solution par nos propres moyens, locative ou d'achat.

Afin d'anticiper cette dépense qui se chiffrera en milliers d'euros, quelle que soit la solution retenue, nous avons besoin de constituer une provision.

Je propose donc le versement de 4 € par licence sur ce projet dès 2024.

Si une solution gratuite est trouvée, cette somme sera remboursée.

Si une solution de location voit le jour, moins coûteuse, il est raisonnablement envisageable que cette provision sera la seule qui sera demandée durant les quatre ou cinq ans à venir.

Je n'entamerai pas de débat ce matin sur ce sujet. Ce n'est pas compatible avec le temps imparti pour nos travaux.

Je vous ai adressé un courrier. Vous avez eu le temps de vous faire une idée sur ce que je vous demande. J'ai besoin de vous pour assurer la continuité de ce comité départemental.

Dès qu'une solution sera validée, si elle est payante, vous serez informé du coût, et de la durée de cette provision exceptionnelle.

Nous allons passer au vote à bulletin secret immédiatement.

Pour une meilleure organisation de ce vote, nous allons procéder district par district.

Le résultat de ce vote sera communiqué par le responsable de la commission électorale pendant nos travaux.

Mr Denis Stiback donne les résultats du vote

2 questions:

- Autorisez-vous le président du CD31 a engagé une opération immobilière location ou achat à crédit pour le siège du CD31 ?

Votants: 198 clubs soit 459 voix exprimés: 432 nul ou blanc: 27

Oui : 315 soit 72,91% Non : 117 soit 27,09 %

Voté à la majorité

- Acceptez-vous une augmentation de 4 € sur la licence à partir de 2024 afin de constituer un fond permettant le financement de cette opération immobilière ?

Votants: 198 clubs soit 459 voix exprimés: 434 nul ou blanc: 25

Oui : 167 soit 38,47 % Non : 267 soit 61,53 %

La question 2 est rejetée

Je déclare cette assemblée générale extraordinaire close.

3 - Mot d'accueil de M. Raymond LE MANACH, Président du CD 31

J'ouvre donc ouvert le 74° congrès départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le président de la FFPJP, Mesdames et Messieurs les responsables de club, chers collègues élus du comité départemental, cher Bernard, président du club de REVEL.

Je remercie avant tout la municipalité de REVEL pour l'accueil de ce 74° congrès, après celui de 2018. Cette salle Claude NOUGARO est magnifique, et c'est un vrai plaisir de se retrouver ici.

Bien entendu, j'adresse toute mon amitié à Bernard MENEGON et son équipe pour l'aide qu'ils nous

ont apportée lors de la préparation de ce congrès.

Avant d'aller plus en avant dans la suite de ce discours d'ouverture, je voudrais que l'on rende un hommage à tous ceux qui nous ont malheureusement quittés, licenciés ou famille de licenciés. En leur mémoire, merci de respecter un moment de silence

Notre comité se compose en 2023 de 223 clubs affiliés, représentant les 10390 licenciés du département.

Absents: 25 Procuration: 16 Présents: 182

Taux de réponse : 89 % Taux de présence : 82 %

Conformément à ce que j'ai annoncé dans la lettre d'invitation que vous avez reçue, les clubs absents sans procuration se verront infligé une amende de 50 € et ne pourront pas organiser de compétitions officielles durant la saison 2024.

Pour tenir compte de la longueur exceptionnelle de cette assemblé générale, en raison des votes nécessaires, j'ai réduit le temps de mon intervention, et je demanderai à mes collègues d'en faire de même.

L'année 2023 a été riche sportivement.

Entre les qualificatifs de district, les championnats départementaux, régionaux, de France, et les championnats de club, qu'ils soient départementaux, régionaux ou nationaux, peu de place pour la vie de famille.

Bien entendu, nous avons essuyé les critiques des uns et des autres. Pourquoi tant de qualificatifs ? Ceux qui posent la question ont la mémoire courte. J'ose espérer que les mêmes ne trouvaient pas à l'époque qu'un seul tour de qualificatif était trop peu!

Lorsque je me suis présenté devant vous lors du congrès 2020, j'avais avec moi un projet sportif. Projet qui faisait la part belle aux clubs puisque qu'il permettait d'indemniser tous ceux qui participaient à des compétitions départementales, régionales ou nationales. Il en était de même pour la coupe de France, avec une indemnité pour tous ceux qui passaient la barrière des tours départementaux. Sans compter l'aide apportée aux nouveaux Nationaux.

Bien entendu, cette manne ne tombait pas du ciel. Il fallait trouver le financement, je le rappelle à hauteur de 55000 € au minimum.

D'où la mise en place de deux tours de qualificatifs, et d'une participation revue à la hausse à 2,50 € par participant. Ce retour à deux tours me semble-t-il avait plus de défenseurs que de détracteurs. Ceux qui ne pouvaient pour diverses raisons participer à l'épreuve choisie était bien content de pouvoir se rattraper sur le deuxième tour ! Ceux qui n'avaient pas eu la chance de passer au premier tour étaient bien contents de se rattraper sur le deuxième tour ! Quand deux équipes de niveau départemental ou mieux se rencontraient sur une partie qualificative, une des deux était bien contente de se rattraper sur le deuxième tour ! Dois-je continuer ?

Est-ce que nous allons chercher les mêmes qui se plaignent chez eux pour venir jouer aux boules ? Non !!!

Est-ce que nous rendons obligatoire la participation?

Non !!!!

Alors, je dis stop!

La liste que j'ai présentée a été élue sur un programme. Le retour aux deux tours était clairement annoncé. J'appliquerai ce programme jusqu'à la fin du mandat. Donc 2024 verra bien deux tours de qualificatifs par championnat, à une ou deux exceptions près peut-être en féminin.

Abordons si vous le voulez bien le sujet de l'organisation des rencontres de championnat de clubs et celle des qualificatifs.

Souvenez-vous l'an dernier des solutions que nous avons apporté pour la réception des rencontres de CDC : obligation de recevoir un an sur deux, et prise en charge des frais d'arbitrage par tous les

clubs. Ces solutions ont permis au responsable de la compétition de pouvoir sereinement répartir les réceptions. D'autre part le partage des frais d'arbitrage a paru convenir à tous. C'est une mesure plus équitable.

Souvenez-vous aussi que nous avions abordé le sujet sur la prise en charge des frais liés aux qualificatifs. Je vous ai dit à LAVERNOSE que nous travaillerions sur une recherche de solution. Nous l'avons fait, après le sondage que je m'étais engagé à faire auprès des clubs.

Sans dévoiler ce que Francis aura à nous expliquer, je vous annonce que nous mettrons en place une nouvelle mesure, y compris pour les teneurs de table, afin d'en finir je l'espère avec la pénurie de candidat à l'organisation de ces compétitions.

Revenons sur l'aspect sportif de la saison.

Les résultats des championnats ou autres compétitions s'afficheront plus tard sur l'écran.

Les faits notables : pas de champions de France cette année, malgré le très beau parcours de nos féminines au championnat de France, que ce soit celui des vice-championnes de CAZERES ou des demi-finalistes de RAMONVILLE. Un titre était possible, il n'a pas manqué grand-chose, un point si mes souvenirs sont bons pour être sûr de ramener ce beau titre de championnes de France triplette féminine.

Je n'oublie pas bien entendu la très belle performance d'Audrey BANDIERA aux championnats du monde au BENIN, qui ramène deux titres de vice-championne en doublette mixte et en doublette féminine.

Les jeunes nous ont apporté beaucoup de satisfaction. Raymond NEVEU reviendra sur les résultats tout à l'heure. Je tiens devant vous à féliciter tous les éducateurs, les responsables de clubs qui permettent à ces jeunes de briller au plus haut niveau. Bravo à tous ceux qui cette année ont porté très haut nos couleurs.

Pour autant, nous avons eu à réfléchir sur l'impact de la gratuité de la licence pour les jeunes. Depuis que cette mesure a été mis en place, aucune augmentation significative n'a eu lieu, au contraire. Le comité directeur a donc validé lors de sa dernière réunion le retour de la licence payante au prix coutant pour les catégories jeunes. Nous avons validé aussi le retour de récompense pour les trois meilleures écoles de pétanque, qui seront désignées par la commission jeunes.

Je terminerai ce bilan en disant ma satisfaction pour l'organisation du championnat de France de JP à BALMA. Qu'il me soit permis ici de remercier les clubs de La boule Balmanaise et du Pétanque club de Lasbordes pour leur investissement dans ce qui a été une superbe aventure.

Bien entendu, je n'oublie pas Gérard CROUZAT, sans qui les choses auraient été bien plus difficile. Merci Gérard pour ce que tu as fait.

Mes remerciements vont à la mairie de BALMA, à ses équipes qui nous ont permises d'offrir un beau championnat de France, malheureusement gâché par la météo.

Abordons l'avenir.

2024 sera la dernière année du mandat actuel.

Elle va constituer l'année de tous les dangers. D'une part la mise à la porte de notre siège actuel, et j'emploie volontairement ces mots, va considérablement impacter notre fonctionnement. Cet évènement arrive au moment où nous aurons à nous concentrer sur l'organisation de deux grosses compétitions. La première sera le championnat régional jeunes et promotion à REVEL, en remplacement du département des Hautes-Pyrénées. La deuxième sera bien entendu le championnat de France triplette mixte, que la FFPJP nous a confié, qui se déroulera à FENOUILLET.

Vous comprendrez que nous n'avions pas besoin d'une telle nouvelle, quand on connait l'investissement que demande l'organisation de telles compétitions.

Autre sujet d'inquiétude. La crise de l'arbitrage.

L'an prochain et encore plus en 2025, le nombre d'arbitres officiant ou en capacité d'officier va diminuer. Nous courrons tout droit vers des compétitions sans arbitres, comme en vivent beaucoup de nos voisins. Que faire pour endiguer la descente ?

J'ai pris la décision, validée par le comité directeur, de prendre en charge dès maintenant les frais liés aux inscriptions diverses, nécessaires à l'obtention de l'examen d'arbitre : journée de tronc commun, inscription à la formation premier secours, et deux journées de formation, avant examen

final. Coût par candidat : 250 €. Si cela peut dynamiser et remettre la machine en marche, tant mieux. Mais je crains que ce ne soit suffisant.

Quelles sont les raisons de la désaffection?

S'il s'agit de la crainte liée aux mauvais comportements de certains, et je le comprends en tant qu'ancien arbitre, je peux vous donner les garanties que nous ne laisserons jamais passer les atteintes envers les arbitres ou teneurs de table. Quand les faits nous sont rapportés, croyez bien que la Haute-Garonne n'est pas connue pour son laxisme. Vous le vérifierez dans le compte rendu de Denis STIBACK tout à l'heure.

J'espère que la tendance va s'inverser, et que les nouvelles candidatures me donneront tort.

Enfin, la dernière année d'un mandat est bien entendu celle de la décision concernant la suite.

Deux solutions s'offrent à moi, et aux élus qui composent ce comité : soit nous arrêtons là pour un repos bien mérité, soit nous continuons pour faire face à ce qui pourrait être la pire crise à affronter, après celle du covid.

J'ai donc réuni le 20 octobre dernier, après mon rendez-vous à la mairie de TOULOUSE, le bureau directeur pour décider ensemble de ce que nous ferions. Cette réunion a permis de valider une décision pour la plupart d'entre nous de postuler pour un mandat supplémentaire.

Je vous annonce donc, que je proposerai à vos suffrages l'an prochain une liste de 24 personnes, avec l'appui inconditionnel de Francis RICARD, qui si nous sommes élus, continuera à mettre en œuvre toutes les compétitions de ce département et de la région Occitanie.

Pour que les compétitions se déroulent dans un département, il faut des dirigeants et des bénévoles. Je remercie chaleureusement tous les dirigeants ici présents et les bénévoles qui œuvrent au quotidien pour que nos joueurs puissent s'exprimer sur les terrains. Sans vous, rien ne serait possible. Je remercie très sincèrement tous mes collègues élus pour leur travail tout au long de l'année.

Un grand merci à Brigitte SANS qui m'a énormément aidé à la préparation de ce congrès en raison de l'absence de Valérie, notre secrétaire administrative, que je n'oublie pas, qui continue à travailler à distance, et qui bien entendu ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui.

J'adresse des remerciements particuliers aux deux responsables des commissions de discipline et d'arbitrage, Denis STIBACK et Bernard PEIRONNE.

Merci encore à Denis pour le travail supplémentaire d'aujourd'hui, en tant que responsable de la commission électorale, qui a fort à faire.

Avant de terminer, une dernière information. Dès 2024, le format du congrès départemental sera modifié. Il se déroulera un samedi après-midi, afin de permettre à tous d'avoir plus de temps pour s'y rendre, et il se terminera par un vin d'honneur. Le repas de clôture disparaitra. Cela permettra de trouver plus facilement une salle d'accueil.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

4 - Approbation du procès-verbal du Congrès Départemental 2022

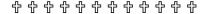
Mis au vote, le procès-verbal 2022 est voté à l'unanimité

5 - Allocution de M. Michel LE BOT, Président de la F.F.P.J.P

Merci pour votre invitation. C'est un véritable plaisir que de me retrouver une nouvelle fois parmi vous. Je suis venu souvent en tant que président de la Haute-Garonne à Revel.

Je voudrais vous parler de quelqu'un qui nous a quitté cette année, Mr Yvon Laurent. Il a été un maître à penser pour moi et un bâtisseur. Il a su transmettre tout le long de ses mandats des valeurs d'éducation populaire.

En sa mémoire, merci de respecter une minute de silence



La Haute-Garonne se porte toujours bien. Le nombre de licenciés se maintient. Mais aujourd'hui, les commissions de discipline ont de plus en plus de travail. C'est pour ça que je souhaite le développement des championnats de club. Il n'y a pas d'incivilités sur les championnats de club ni les qualificatifs mais sur l'ensemble des concours où il y a de l'argent à gagner. Mais l'argent pour moi, n'est pas le moteur de la pétanque.

La Haute-Garonne aide les clubs. Vous avez de la chance car vous avez un département qui vous aide fortement dans votre développement. Ici avec 10 000 licenciés (240 clubs) on peut faire beaucoup plus de choses qu'avec 1000 licenciés (30 clubs).

C'est le choix du comité départemental. Quoi de mieux que des joueurs qui vous représentent lors de manifestation, quoi de mieux que des joueurs qui nous ramènent un titre, quoi de mieux que des joueurs qui par leur comportement montrent leur attachement à leur club!

Evidemment, la pétanque depuis des années, voir des dizaines d'années, voir depuis sa création s'est développée sur de la compétition, mais la pétanque n'est pas de la compétition. Elle est loisir et compétition.

Faisons plus de place aux championnats de club, faisons plus de place aux qualificatifs pour les championnats de France, championnats départementaux et régionaux et plus de place à l'animation dans vos clubs. Si vous voulez augmenter le nombre de licenciés, il faut vous occupez de toutes ces personnes qui aiment jouer à la pétanque mais qui n'ont pas la compétition cheville au corps. Et en tout cas, une partie de notre public dont les compétitions argent ne sont pas le moteur ; parce qu'ils savent que dans une compétition où il y a de l'argent, il peut y avoir des problèmes. S'il y a des problèmes, ils ne reviennent pas ; s'il y a de problèmes, ceux qui ne connaissent pas la pétanque ne viendront pas parce que, pourquoi mettre ces enfants dans des compétitions où il y a des problèmes. L'alcool, pour certaines personnes, est un facteur aggravant. Si vous avez le droit de vendre de la bière, vous n'avez pas le droit de vendre du whisky, du ricard ni alcool fort, c'est un délit pénal. Le fait de le faire peut vous amener à un dépôt de plainte et cette plainte peut se transformer en 5 ans de prison et 75 000 € d'amendes.

Je fais des propositions au niveau de la Fédération pour améliorer la prise en compte des sanctions, du mode de fonctionnement de la discipline. J'attire votre attention aujourd'hui sur le fait que bon nombre de personnes quand elles ont des problèmes, elles prennent un avocat. Et parfois, ça se retourne contre les organisateurs. Je vous encourage à faire très attention.

En tant que Président de la Fédération, je suis responsable de tout ce qui se passe sur le territoire français. J'ai une délégation de service public. Comme vous, j'ai des obligations et malheureusement, des fois, je suis obligé de prendre des sanctions contre des bénévoles parce qu'ils sont hors des clous. Notre règlement administratif et sportif, notre règlement disciplinaire doivent être votre base de travail. Le bénévolat, c'est un travail non rémunéré mais c'est un travail dans lequel il y a des droits et des devoirs. Faites des rapports mais un rapport non argumenté, un rapport sans témoin, un jury qui se réunit sans entendre les personnes qui ont causé les faits ça n'a aucune valeur juridique.

Des formations sont mises en place pour que les commissions de discipline soient plus carrées, plus professionnelles.

Je suis tout à fait d'accord avec Raymond concernant les primes aux écoles de pétanque. C'est tout à fait normal, c'est la base de notre discipline. Si nous n'avons pas d'école de pétanque pour accueillir les jeunes pour les former, demain, nous n'aurons peut-être plus de jeunes.

Vous allez me dire : à quoi sert une école de pétanque puisque tout le monde sait jouer à la pétanque !!!

Tout le monde sait jouer à la pétanque oui mais tout le monde ne pratique pas un sport.

Pour être champion, on doit travailler, s'astreindre à des entrainements. Tout ce travail se fait au sein de l'école de pétanque. Donc on a besoin d'encadrants, mais avant d'avoir des encadrants formés, il faut avoir des structures c'est-à-dire des clubs avec un projet sportif et associatif qui s'adressent aux jeunes, aux féminines mais aussi aux séniors masculins. Aujourd'hui notre ambition c'est la pétanque en direction des jeunes, des féminines et des publics en situation d'handicap. Ce week-end, c'est le

téléthon. Vous connaissez peut-être des enfants qui ont une maladie rare ; et ces enfants ont le goût de la vie et ils portent sur leur dos un fardeau avec leurs parents et ils font tout ce qu'il faut pour que leur vie devienne meilleure. C'est aussi notre rôle social que de contribuer à accueillir chez nous dans de bonnes conditions ces enfants. Mais pour ça, il faut de l'encadrement et de la crédibilité c'est-à-dire qu'il faut vérifier que nos encadrants ont la moralité pour accueillir et encadrer des enfants. Nous ne pouvons pas confier nos enfants à n'importe qui et dans n'importe quelles conditions ; c'est notre crédibilité qui est en jeu. Malheureusement la pétanque est gangrénée par des agressions, des comportements « anormaux ».

Notre responsabilité à nous, dirigeants de clubs, comité départemental, comité régional et de fédération, c'est de vérifier que les gens qui sont autour de nous, qui accueillent nos enfants, qui encadrent nos enfants possèdent une moralité exemplaire.

Il nous appartient, nous les dirigeants, de veiller à ce que notre sport soit le plus « clean » possible de façon à ce que demain, on est envie de venir chez nous, on est envie de continuer à jouer à la pétanque. En tout cas, je vous encourage à être bienveillant et attentif.

Merci de m'accueillir ici et bon vent à la Haute-Garonne.

6 – Intervention de Monsieur Roger GARAUD

Mesdames et Messieurs,

Bonjour à tous.

Lorsque j'ai fait mes premiers pas dans la grande famille de la pétanque en 1971, le siège du CD31 était au 6 rue BAYARD.

En fin d'année 1973, le CD31 déménage dans des locaux fonctionnels au centre LEO-

LAGRANGE où nous avions deux bureaux au 2° étage. Les réunions du comité se déroulaient au 7° étage, grâce à la municipalité dirigée par Pierre BAUDIS.

En 1986, la ville de TOULOUSE propose de nous installer au 42 Avenue Frédéric ESTEBE, dans les locaux des anciens ateliers municipaux, où nous avions la possibilité de tracer 72 terrains à pétanque. Des bureaux et salle de réunion nous sont proposés à l'étage, avec une salle pour le bar en rez-de-chaussée, ainsi que l'espace pour les teneurs de table. Beaucoup de comités nous enviaient alors ce magnifique outil de travail. Probablement un des premiers boulodromes couverts de France.

En 38 années d'existence, le palais de la pétanque restera un lieu emblématique pour tous les délégués qui ont vécu d'agréables moments. La préparation des championnats, avec en particulier un critérium des jeunes en mai 1993, à MURET ST JEAN, où nous avions accueilli 48 triplettes en minimes, 62 en cadets et 51 en juniors. Vous vous rendez-compte ? 481 jeunes !!! Où sont passés ces pétanqueurs en herbe ? Pour nous dirigeants, c'était une joie de les véhiculer.

Dans les souvenirs que nous gardons, il y a aussi ce qui était l'évènement de l'année : la Coupe de Noël, concours international hivernal qui voyait 1024 équipes inscrites venant de toute la France. 3072 licences déposées avant le début de la compétition. Aujourd'hui défunte, elle fait partie de l'histoire du comité, comme les déplacements lors des championnats de France jeunes. Ces souvenirs sont liés au palais de la pétanque et c'est avec beaucoup de tristesse que j'apprends que le CD31 doit trouver un nouveau local rapidement.

Je saluerai au passage Robert et Christine MUNGUIA qui gère le club de FENOUILLET depuis des décennies. Bravo à eux, ce sont des exemples parmi tant d'autres.

Après avoir côtoyé beaucoup de joueuses et joueurs pendant 34 ans, j'ai la larme à l'œil de penser que le palais de la pétanque n'existera plus.

Au revoir au 42 Avenue Frédéric ESTEBE, avec beaucoup de nostalgie.

Je vous remercie de votre attention.

7 - Rapport moral, par Lydie LOZANO, Secrétaire Adjointe CD31

Tout d'abord, bonjour à toutes et tous, je suis ravie de vous accueillir dans le secteur du district Est et plus précisément à Revel, ville qui avait su si bien nous recevoir pour notre 69ème congrès départemental en 2018. Après cet excellent accueil, nous voici de retour!

Je remercie Monsieur Mr Laurent HOURQUET, Maire de la commune, et son personnel municipal pour le prêt de ces installations ainsi que Mr Bernard MÉNÉGON, président du club de pétanque de Revel avec son équipe de bénévoles.

Je vous propose, tout d'abord, de découvrir cette ville de Revel avec ces quelques lignes d'histoire. Revel est une commune française située dans le sud-est du département de la Haute-Garonne en région Occitanie.

Bâti au XIVème siècle dans une plaine bordée au sud-est par la Montagne Noire et au nord-ouest par une série de coteaux sur lesquels s'élèvent entre autres St Félix et St Julia, Revel se trouve dans la pointe la plus orientale du département de la Haute-Garonne, à la limite des départements de l'Aude et du Tarn. Cette position en fait une charnière entre le Lauragais et la région du Castrais toute proche.

Sur le plan historique et culturel, la commune est dans le Lauragais, l'ancien « Pays de Cocagne », lié à la fois à la culture du pastel et à l'abondance des productions, et de « grenier à blé du Languedoc ». Exposée à un climat océanique altéré, elle est drainée par le Sor, le Laudot, la Rigole de la Plaine, le ruisseau d'Aygo-Pesado, le ruisseau du Dourdou et par divers autres petits cours d'eau. La commune possède un patrimoine naturel remarquable composé de deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Revel est une commune urbaine qui compte 9 652 habitants en 2020. Ses habitants sont appelés les Revélois ou Revéloises.

Fondée par le souverain Philippe VI de Valois en 1342, les monuments architecturaux de la ville font d'elle le parfait exemple de bastide royale. Cette bastide s'organise autour d'une place centrale où convergent les rues organisées en damier. Cette place aux galeries polychromes de brique, de bois, de pierre, est un véritable écrin pour une splendide halle médiévale. Cette halle du XIVe siècle est une des plus vastes de France. Elle mesure 39 m de côté et est portée par 79 piliers de chênes. Elle est surmontée d'un beffroi du XIXe siècle, symbole du pouvoir royal de la bastide. Elle est au cœur de la vie des revélois notamment le samedi matin où se déroule un des 100 plus beaux marchés de France, centre d'attraction de la ville avec son superbe marché traditionnel qui a lieu sous la halle, classé parmi les 100 plus beaux de France. Un incontournable ! En hiver, les foires au gras réjouiront les amateurs de produits du Sud-Ouest.

Cette place, entourée de garlandes et avec ses rues organisées en damier, est un exemple de l'urbanisme du Moyen Âge dans le sud-ouest de la France. Au grès de vos balades en centre-ville vous pourrez découvrir de nombreuses maisons médiévales colorées, à encorbellement et colombages, des demeures du XVIIe et XVIIIe siècle, les bains douches art déco, l'église néobyzantine Notre-Dame des Grâces.

Le patrimoine architectural de la commune comprend quatre immeubles protégés au titre des monuments historiques : le barrage de Saint-Ferréol, inscrit en 1997, l'épanchoir du Laudot, inscrit en 1998, le pont du Riat, inscrit en 1998, et la halle, classée en 2006.

Le Beffroi de Revel de style néo-classique, date de 1834. C'est lui qui sonne l'heure à toute la ville. Le garde champêtre et crieur public y a vécu jusqu'en 1965. La tour précédente à colombages et en briques aurait brûlé en 1829. Elle avait plusieurs fonctions notamment celle de prison.

L'église Notre-Dame des-Grâces a été construite en 1350 juste avant l'édification des fortifications. Les Guerres de Religion ont détruit cette église à plusieurs reprises aux XVIe et XVIIe siècles. Elle a été reconstruite plusieurs fois notamment au XIXe siècle dans un style néo-byzantin avec un splendide parquet en chêne massif.

L'ébénisterie est une spécialité revéloise perpétuée de générations en générations. Depuis l'installation d'Alexandre Monoury, en 1888, de nombreux ébénistes créent des meubles de grande qualité aux styles variés : Louis XV, Art déco, Empire, contemporains... Revel est un véritable vivier d'artisanat d'art reconnu par le label Ville et métiers d'Art.

Le lac de Saint-Ferréol, la plage à deux pas de Toulouse : Pièce maîtresse du génial dispositif créé au XVIIe siècle par Pierre-Paul Riquet. Banquier et homme d'affaires, il a prêté une grosse somme d'argent à la ville. C'est ainsi qu'il se fait connaître. Il a le projet de se faire rejoindre l'océan Atlantique et la Méditerranée par la construction d'un canal : le canal du Midi.

Le lac de Saint-Ferréol, classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, constitue un site touristique à fréquenter en toute saison. Avec son parc de 80 hectares, ses cascades, sa gerbe d'eau et ses allées ombragées, le site offre tous les plaisirs de la baignade (surveillée en été), pêche, découverte de la nature, ainsi que la pratique de nombreux sports : bateaux, planche à voile, paddle, équitation, randonnée pédestre, VTT, escalade, spéléologie, vol à voile...

Un édifice particulier se dresse rue des Escoussières : la distillerie Get. Cette distillerie produisait une liqueur de grande renommée au goût subtil de menthe-poivrée. Un plan marketing est mis au point avec un terme anglais « Pippermint », un design unique. Ainsi est né le Pippermint Get 27! Après ces quelques mots sur la ville de Revel, nous allons partager et échanger durant cette matinée de réflexion. Nous ferons un retour sur l'année 2023 qui se termine.

En termes d'activité, notre comité n'en manque pas. Son organisation : travail administratif, organisation de la saison sportive, des championnats départementaux, l'élaboration du calendrier, les réunions, la nécessité d'une présence et d'un travail au quotidien, régulier, le rapproche du fonctionnement d'une entreprise!

➤ Les effectifs :

Le comité enregistre à la fin de cette saison, 223 clubs soit 2 clubs de plus qu'en 2022.

L'effectif des licences est quant à lui de 10 390 pour l'année 2023. Nous ne pouvons que nous féliciter puisque nous comptons 534 licences de plus qu'en 2022.

Je vous présente quelques chiffres par catégorie :

	RÉPARTITION PAR CATÉGORIE				
	Masculin	3 599			
SÉNIORS	Féminin	1 018			
	Masculin	4 569			
VÉTÉRANS	Féminin	873			
	Minimes	86			
JEUNES	Benjamins	20			
SEGNES	Cadets	113			
	Juniors	112			
Total		10 390			

RÉPARTITION CATÉGORIE PAR DISTRICT											
	District Sud		District Centre		District Est		District Nord		District Ouest		TOTAL
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
SÉNIORS	393	140	836	244	685	207	902	217	783	210	4617
VÉTÉRAN	524	119	956	187	849	147	964	187	1276	233	5442
MINIMES	11	3	25	4	10	3	17	3	7	3	86
BENJAMINS	2	0	4	1	2	0	3	6	1	1	20
CADETS	10	3	21	12	9	5	22	7	21	3	113
JUNIORS	12	2	26	10	14	4	19	4	17	4	112
Total	952	267	1868	458	1569	366	1927	424	2105	454	10390

Notre saison a débuté fin janvier avec le tir de précision, une charge de travail pour chaque district qui a nécessité un besoin important de bénévoles.

Les qualificatifs ont pris la suite début février, avec un appel à candidature pour recevoir qui n'a pas été toujours facile. Je vous rappelle que pour pouvoir faire ces qualificatifs, nous avons besoin de clubs pour pouvoir accueillir et nous sommes toujours confrontés à des refus alors que les joueurs et joueuses sont présents en grand nombre. Les championnats de clubs ont débuté début juin avec le CDC et CZC vétérans puis le CRC et le CDC jeu provençal.

La Coupe de la Haute-Garonne des clubs, nouvelle compétition mise en place cette année, qui est la compétition de consolation de la Coupe de France a démarré début octobre tout comme le 1er tour de la Coupe de France. Le 1er vainqueur de la Coupe de la Haute-Garonne que nous félicitons est le club de Miramont de Comminges.

La compétition a continué avec l'ensemble des CZC et CDC open et féminin.

Les championnats de France se sont déroulés sur le 1er semestre 2023 avec un nouveau championnat : le championnat triplette mixte.

➤ Nous avons organisé en 2023 :

Sur le plan sportif, notre département a organisé en 2023 :

- 11 championnats départementaux avec bien entendu en amont, les qualificatifs dans les districts ;
- une trentaine de journées de championnats départementaux des clubs dans les catégories open 1,2,3,

féminines 1 et 2, vétérans 1 et 2, jeunes en cadets/juniors et benjamins/minimes ;

- quatre journées de CZC vétérans ;
- quatre journées de CZC open en division 1 et 2 et en féminines ;
- quatre tours de coupe de France;
- sept étapes dans le cadre du Dépêche Tour et une finale la semaine dernière.

Je remercie ici tous nos collègues élus, pour tout le travail que demande l'organisation de ces compétitions. Merci aussi à ceux qui en permettent la tenue, je parle des arbitres et teneurs de table.

➤ <u>Le palmarès sportif</u>:

Il se déroule sous vos yeux, et je ne vais pas en faire toute la lecture. Je vais par contre citer les champions régionaux et ceux ou celles qui ont brillé en championnat de France :

PALMARES 2023

CHAMPIONNATS HAUTE-GARONNE

	Individuel	Champion	CHAMPIGNEUL-COUTANT Kenny	Magnanac
		Vice-champion	ABRUZZO Frédéric	Castanet
	Champions		FAUREL Raymond-Joseph, FAUREL Bryan	Tlse Métropole
	Doublette	Vice-champions	BENONI Nicodem, ZIGLER Jovany	Saint-Sauveur
	Triplette	Champions	LEROCH Jérémy, PEREZ Michel, SAUX Cyril	Lasbordes
	·	Vice-champions	SAPENE Christian, GIMENEZ Anthony, MAURICE Jean-Jacques	Boule du Cagire
SENIORS	Promotion	Champions	BROY Geoffrey, CASTAING Jordan, KHARBOUCH Elmehdi	BJ Colomiers
		Vice-champions	PENCHENAT Steeve, CHARRET David, EZZAMZAMI Rachid	Magnanac
	TDP	Champion	DEMETER Robert	Cazères
		Vice-champion	SAGER Lucas	Pointis
Individuel Doublette FÉMININES Triplette	Individuel	Championne	BOUSQUET Laëtitia	Launaguet
		Vice-championne	DORLET Marie-Blanche	AS Ramiers
	Doublette	Championnes	TAIRIO Toréa, BIAU Nadège	Cazères
		Vice-championnes	BANDIERA Audrey, BORJA Mélanie	Ramonville
	Triplette	Championnes	HONTANG Aurélie, DUCHEIN Pascale, TAIRIO Toréa	Cazères
TDP		Vice-championnes	BIAU Nadège, HEMERY Debbie, CIEUTAT Marie	Cazères
		Championne	BANDIERA Audrey	Ramonville
		Vice-championne	BIAU Nadège	Cazères
	Doublette	Champions	TAIRIO Toréa, FAUREL Félix	Cazères
MIXTES		Vice-champions	HUYNH Kim Tanh, BANDIERA Audrey	Ramonville
WILKTES	Triplette	Champions	BIAU Nadège, DUCHEIN Philippe, FAUREL Paul	Cazères
		Vice-champions	PEREZ Mélanie, CAVAILLE Eric, LEROCH Jérémy	Lasbordes
VÉTÉRANS	Triplette	Champions	COUMIN Pierre, JOANNE Jean-Christophe, KHADIR Ahmed	BJ Colomiers
·EIEIIIII	Tiplette	Vice-champions	ROUAIX Jacques, PHILIPOT Antoine, DUCULTY Francis	Soupetard

		Champions Trip	GROSS Arthur, BRIOLS Nathan, NICOLAS Riley	Buffebiau	
		Vice-champions Trip	CATALAN Lena (BJ Colomiers), BESSOU Maeylan (Cugnaux), SARANYARAT Natthachai (Héraclès)		
	Minimes Cham		BRIOLS Nathan, NICOLAS Riley	Buffebiau	
JEUNES		Vice-champions Doub	CATALAN Lena (BJ Colomiers), BESSOU Maeylan (Cugnaux)		
	Champions Trip		ROUCH Ilyes (Buffebiau), MATHIEU Jordan (Magnanac), PANISI Bastien (Buffebiau)		
	Vice-champions Trip Cadets Champions Doub		GIMENEZ Kameron (Martres), FLORES Dylan (Martres), BOUAFIA Timothé (USRiveraine)		
			FLORES Dylan, RODRIGUEZ Keylan	Martres	
		Vice-champions Doub	DANEN Baptiste (TPO), FAUREL Aaron (Buffebiau)		
		Champions Trip	FAUREL Kyliane, PEREZ-FENAUX Maëlann, GIMENEZ William	Buffebiau	
		Vice-champions Trip	PARE Maiana (BJ Colomiers), DUFAUD Rémy (Cugnaux), CATALAN Mathéo (BJColomiers)		
	Juniors	Champions Doub	CADILHAC Léo, VOISENET Paul	Pointis	
		Vice-champions Doub	CHANFREAU Nathan, COUTON Mathéo	Pointis	

Championnats Régionaux Occitanie:

- → Championne tête-à-tête féminin : BIAU Nadège (Cazères)
- → Championnes triplette féminine : BANDIERA Audrey, BORJA Mélanie, FERRADOU Valérie (Ramonville)
- → Champions triplette promotion : PEREZ Jean-François, GUISEPPIN Laurent, FAUREL Paul Franck (Bruguières)
- → Championnes doublette féminine : BANDIERA Audrey, BORJA Mélanie (Ramonville)
- → Vice-champion tête-à-tête masculin : DEMETER Robert (Cazères)
- → Champions triplette jeu provençal : MICHEL Philippe, ABRUZZO Frédéric, FONTA Jérémie (Castanet)
- → Championne tir de précision féminin : GABANI Sandra (Launaguet)
- → Champions jeune doublette minimes Coupe de l'Occitanie : CATALAN Lena (BJ Colomiers), BESSOU Maelyan (Cugnaux)

Championnats de France:

- → Vice-championnes triplette féminine : HONTANG Aurélie, DUCHEIN Pascale, TAIRIO Toréa (Cazères)
- → Vice-champions triplette jeune cadets : ROUCH Ilyes (Buffebiau), MATHIEU Jordan (Magnanac), PANISI Bastien (Buffebiau)

Je rajoute à ces résultats quelques informations générales :

- ➤ 5 concours nationaux ont eu lieu :
 - Triplette mixte à Colomiers
 - Doublette mixte à Roquefort
 - Triplette mixte à Fenouillet
 - Triplette Jeu Provençal à Fenouillet
 - Triplette Jeu Provençal à Balma
- ➤ 5 concours régionaux également :
 - Doublette promotion à Colomiers
 - Triplette mixte à Pointis de Rivière
 - Triplette mixte à Montastruc
 - Doublette vétéran à Muret St Jean
 - Doublette sénior à Fenouillet

Quelques résultats en compétition de clubs :

Champion de la Coupe de la Haute Garonne : Miramont-de-Comminges

CDC:

- CDC OPEN : champion et monte en CRC : LAVERNOSE-LACASSE
- CDC Féminin : championne et monte en CRC : DAUX
 - CDC Vétéran : champion et monte en CRC : LAVERNOSE-LACASSE

CRC:

- CRC Jeune minimes : champion CASTELGINEST

COUPE DE FRANCE 2023/2024 :

2 clubs sont en course ASPET et REVEL.

Nous leur souhaitons bonne chance pour le 3ème tour qui va se jouer mi-décembre.

ASPET rencontrera CASTRES à Castres et REVEL rencontrera HERM à Revel.

TROPHÉE DES VILLES:

Le trophée des villes a eu lieu à Laon dans l'Aisne du 30 novembre 2023 au 3 décembre 2023.

J'en ai fini avec le bilan sportif de la saison 2023.

Merci de votre attention.

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne saison sportive 2024 à toutes et tous.

Soumis au vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité

8 - Bilan financier par Serge GALIANO, Trésorier Général du CD31

Comité départementale de pétanque de la Haute-Garonne	BUDGET 2023	BILAN 2023	BUDGET 2024
RECETTES			
Vente licences affiliations	298 000.00	290 251.00	320 000.00
Mutations	26 000.00	25 050.00	25 000.00
Inscriptions qualificatifs	58 000.00	68 332.50	68 000.00
Subventions	7 900.00	11 511.64	8 000.00
Publicité			
Frais de délégués laissés en don	7 500.00	12 263.95	12 000.00
Produits exceptionnels	200.00		500.00
Recettes diverses	400.00	922.77	900.00
Intérêts des placements	1 000.00	1 951.10	1 900.00
Inscr coupe de France	3 000.00	3 560.00	3 600.00
Arbitres		763.00	750.00
Manifestations ordinaires			
Contribution FFPJP Ch France + divers	3 000.00		
Contribution FFPJP - Coupe France	2 600.00		
Contribution région ch France et de région	4 000.00	16 105.47	18 000.00
Contribution région CRC jeunes	2 400.00		
Bilan des secteurs		194.85	
Utilisation des provisions			
CHAMPIONNAT DE France JEU PROVENCAL	40 000.00	34 368.41	

Total Depottes			
Total Recettes	454 000.00	465 274.69	486 650.00
DEPENSES			
Fonctionnement administratif			
Papeterie imprimerie	9 000.00	8 875.27	9 000.00
Téléphone internet	5 700.00	4 009.97	4 800.00
Affranchissements	500.00	637.89	800.00
Assurances	1 550.00	1 650.00	2 000.00
Informatique	2 500.00	4 635.88	9 000.00
<u> </u>	2 300.00	1 000.00	3 000.00
Congrès	2 400 00	4.054.30	2 000 00
Congrès national	2 400.00	1 854.30	2 800.00
Congrès régional	500.00	248.00	500.00
Congrès départemental	3 000.00	1 238.78	1 200.00
Secteurs	6 000.00	6 000.00	6 000.00
Frais de délégués	5 500.00	2 785.36	4 500.00
Frais de délégués laissés en don	6 000.00	12 263.95	12 000.00
La Dépêche abonnements	5 000.00	3 996.00	4 000.00
Redevances FFPJP	138 500.00	136 564.30	136 000.00
Redevance REGION OCCITANIE	39 800.00	38 213.50	54 000.00
CDOS	100.00	100.00	100.00
Frais arbitres / éducateurs	300.00	99.00	900.00
Frais de personnel	25 000.00	28 271.58	29 000.00
Communication	1 800.00	2 240.00	2 260.00
Divers			
Equipement et entretien	7 000.00	7 232.50	7 500.00
Habillement joueurs	7 000.00	3 510.58	7 000.00
Habillement comité	150.00		
Calendrier			
Frais de réception	500.00	62.00	250.00
Menus achats		336.34	900.00
Frais bancaires	750.00	640.19	650.00
Frais divers	800.00	3 669.66	4 000.00
Ville de TOULOUSE	20.00		
Fonct commissions	2 900.00	2 725.87	3 500.00
Charges exceptionnelles			
Coupes et récompenses	5 930.00	7 416.31	8 500.00
MANIFESTATIONS ORDINAIRES			1
Championnats Haute Garonne	10 500.00	12 492.62	15 000.00
Championnats régionaux	19 000.00	23 634.27	26 000.00
Championnats de France	29 500.00	31 613.94	33 000.00
Autres manifestations ordinaires			
Trophée des villes	2 500.00	2 783.60	4 000.00
Actions en direction des jeunes	8 900.00	9 687.84	9 800.00
Depeche tour	3 500.00	5 989.58	6 000.00
Coupe de France depl zone	6 100.00	3 565.00	3 600.00
Déplacement des champions	4 500.00	2 727.40	4 500.00
Femina	300.00	1 = 11.5	
	300.00	-	1
PROJET SPORTIF			

Aides CDC Arbitrage		2 325.00	3 000.00
Aides CRC (transfert CRO)		9 658.85	13 000.00
Aides CRC jeunes (transfert CRO)		2 825.50	3 000.00
Aides CNC		108.00	
Aide à la création de nationaux		1 293.00	
CHAMPIONNAT DE France JEU PROVENCAL	40 000.00	34 379.69	
CHAMP France MIXTE			28 000.00
Total Dépenses	454 000.00	470 241.52	486 650.00
BILAN		-4 966.83	

Bases de calcul pour le budget 2024:

seniors et veterans (32 €)	9 500.00	32.00	304 000.00
juniors (20 €)	109.00	20.00	2 180.00
jeunes (7 €)	260.00	7.00	1 820.00
duplicatas (15 €)	280.00	15.00	4 200.00
affiliations (30 €)	260.00	30.00	7 800.00
			320 000.00

9 - Rapport des Vérificateurs aux Comptes

Les représentants du contrôle des comptes, Mme Sonia Morel-Borderon et Mr Serge Boiron se sont réunis le mercredi 6 décembre 2023 au siège du Comité, 42 avenue Frédéric Estèbe à Toulouse et ont procédé à la vérification des comptes du CD31 pour l'année 2023, en présence de Monsieur Serge GALIANO, Trésorier Général, et de Madame Brigitte Sans, Trésorière-Adjointe.

Après vérifications, les écritures comptables qui leur ont été soumises ne présentent aucune anomalie.

Les représentants donnent quitus pour l'ensemble de la comptabilité de l'année 2023.

Soumis au vote, le bilan financier 2023 est approuvé à l'unanimité.

10 - Compte rendu Commission Discipline, Denis STIBACK

Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Fédération, Monsieur le Président du CD31, Mesdames et Messieurs les élus du CD 31, Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs, Mesdames, Messieurs

Me voilà pour la troisième année devant vous et j'ai envie de commencer mon allocution en vous disant « il y en a marre, ça suffit ».

Les années passent, les incivilités sur les terrains ou en dehors sont en forte hausses, le nombre de commission de discipline et le nombre d'affaires ne cessent d'augmenter. 2021 (5 affaires), 2022 (9 affaires),

En 2023, la commission de discipline s'est réunie 7 fois, afin de juger 14 affaires concernant le département de la Haute-Garonne (un record), plus une délocalisée du CD 47.

Des sanctions allant de l'avertissement à 6 ans fermes ont été prononcées, des sanctions avec sursis ont été ajoutés dans certains cas, des amendes financières ont aussi été prononcées.

Un Président de club a été sanctionné de fonction de dirigeant pour non- respect des directives départementales concernant l'organisation d'une compétition avec un avis défavorable du district.

Un autre Président a reçu un avertissement pour négligence dans les demandes de licence.

Les frais, principalement dus aux différents courriers recommandés envoyés, sont facturés aux mis en cause, et à ce jour quasiment tous payés. Je tiens à vous rappeler que même si la sanction est terminée, la licence ne sera rendue au joueur qu'après apurement intégral de la dette (frais et amendes acquittées).

Ce qui est frappant cette année ce sont les rapports qui nous remontent pour insultes, menaces dont sont victimes les arbitres, teneurs de table ou autres officiels (c'est une honte), car sans ces personnes, aucuns concours officiels n'auraient lieu.

Sachez Messieurs et Mesdames les présidents que la sécurité de ces personnes est de votre ressort. Il y a deux ans, devant vous, je concluais mon allocution en vous disant « donnez-nous des billes, faites des rapports et croyez-moi, la commission de discipline fera son travail, et nous arriverons ensemble à éliminer les personnes à problèmes de notre sport. », apparemment et au vu des chiffres annoncés précédemment ces paroles ont été entendues, mais pas encore assez à mon goût, combien de fois on nous parle d'incidents sur tel ou tel concours, tel ou tel terrain et que rien n'est remonté au Comité Départemental.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler à nouveau que tout le monde licencié ou non peuvent établir des rapports afin de dénoncer des faits.

Des remises de peine ont été demandées au Comité cette année, aucune n'a reçu un avis favorable, je vous rappelle que les demandes de remise de peine doivent être formulées par le mis en cause au Président du comité départemental, uniquement quand la moitié de la peine a été effectuée.

Cette décision favorable ou défavorable est du seul ressort des membres du CD et non de la commission de discipline, c'est pour cela que je ne m'attarderai pas sur ce sujet.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler à nouveau, que vous êtes responsable, Messieurs les Présidents, de l'exactitude des éléments présents sur les licences et notamment les adresses. Le Comité départemental doit pouvoir joindre par écrit tout joueur pour une convocation devant la commission de discipline. Ce qui n'est pas encore le cas.

Comme de tradition, je ne peux pas finir mon allocution sans adresser de nombreux remerciements. Le premier s'adresse au président du Comité départemental pour la confiance qu'il m'accorde et avec qui je travaille en parfaite collaboration.

Je tiens à souhaiter un bon rétablissement à notre secrétaire administrative, Valérie, et à la remercier devant vous tous pour sa rigueur pour son professionnalisme et pour tout le travail effectué avant et après les commissions, ce qui nous évite de nous faire « casser » des procédures en appel pour « vice de forme ». Sachez qu'à ce jour aucunes affaires sanctionnées par le CD31 n'a été frappée d'appel en 2023.

Je tiens à remercier aussi, mon ami Bernard Peironne (Président de la commission d'arbitrage départementale) avec qui j'entretiens d'excellente relation, et avec qui nous échangeons beaucoup. Mes derniers remerciements iront aux membres du CD 31 et aux présidents et membres des clubs de la Haute-Garonne qui font partie de la commission de discipline, qui répondent présents à chaque fois que je les sollicite et sans qui cette commission ne pourrait siéger.

Pour terminer mon allocution, permettez-moi, en mon nom personnel et à celui de la commission de discipline, de vous souhaiter à vous tous et toutes, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présenter tous nos vœux de bonheur pour l'année 2024. Je vous remercie.

11 - Compte rendu Commission Arbitrage, Bernard PEIRONNE

La Commission d'arbitrage s'est réunie 2 fois dans l'année :

La première, pour désigner les arbitres aux divers championnats départementaux ou autres compétitions. La suivante, pour faire le bilan des diverses compétitions, où tout s'est bien passé (sauf à Balma où les arbitres désignés n'ont pas reçu leurs convocations, mea-culpa).

Puis, nous avons remis à jour l'effectif des arbitres par Districts, mais aussi de préparer la réunion de formation des arbitres à Cazères, mais aussi de discuter du rôle de chacun : organisateur, arbitre, graphiqueur, délégué. Nous travaillons pour notre même passion «la pétanque », alors restons soudés et solidaires entre nous. A MÉDITER.

La sous-commission de discipline des Arbitres quant à elle, s'est réunie pour traiter un dossier concernant le comportement de deux arbitres lors d'un qualificatif. L'un, c'est présenté à la

commission et a été convaincant puisque rien n'as été retenu à son encontre (par contre, il n'est pas apprécié dans son District, mais également des membres du CD);

Par contre le second n'était pas là, suite à une erreur de mail erronée. Affaire à suivre...

Je tiens à remercier les membres de cette sous-commission pour leurs investissements.

LES EFFECTIFS:

Je tiens à remercier tous les arbitres qui ont officié dans les divers championnats départementaux, merci encore à vous.

Cette année, nous avons encore perdu des arbitres, qui ont démissionné pour raisons personnelles ou de santé.

Notre effectif est aujourd'hui de 60 arbitres qui se compose comme suit :

2 internationaux, 1 européen, 2 nationaux, 13 régionaux et 42 départementaux.

Un seul arbitre a moins de 25 ans. Nos arbitres sont volontaires, mais vieillissants, d'ailleurs 30 arbitres ont 65 ans et plus (soit 50%).

Je fais un appel aux volontaires pour nous rejoindre et augmenter notre effectif.

Les nouvelles réformes d'aujourd'hui permettent aux arbitres de moins de 40 ans, de passer au bout de deux ans, l'examen d'arbitre national.

ATTENTION, il y a URGENCE. Déjà cette année, il y a eu déjà des compétitions sans arbitres, il y en aura certainement d'autres l'an prochain.

De plus, le Comité est prêt à aider financièrement chacun des futurs candidats, alors n'hésitez plus, faîtes votre candidature, et rejoignez-nous...

Petit rappel (Article 28 du règlement administratif et sportif) : En cas de carence de l'arbitre désigné(e), il appartient aux membres du CD présents, ou à défaut, au président ou à la présidente de l'association organisatrice, de pouvoir à son remplacement.

Chers collègues arbitres vous êtes soutenus, n'hésitez pas en cas de problème de rédiger un rapport, la commission de discipline sanctionnera les fautifs s'il y a lieu.

Nouveau : une nouvelle grille des indemnités des arbitres entrera en vigueur à partir du 01 janvier 2024.

Pour votre information à partir de cette année, tous les clubs organisant un concours national ou supranational devront avoir un arbitre.

Cela n'est qu'un début, la Fédération réfléchit sur des scénarios afin impliquer d'avantage les CLUBS.

FORMATION:

Cette année, nous avons organisé deux demi-journées de formation des arbitres à Cazères pour l'ensemble des Districts. La première a en réuni que 33 sur 75, trop d'absents. La seconde, effectuée samedi dernier, en a réuni 36 sur 61, donc beaucoup plus, puisqu'à défaut de présence à cette formation, la sanction que nous avions prise avec la commission s'était aucun concours pour 2024 pour tout arbitre absent. C'est stupide d'en arriver là, mais voilà « il faut mettre la carotte » pour soudain intéresser. Le règlement change, il est important de se tenir informé.

Pour les arbitres ayant eu des absences justifiées (raisons professionnelles par exemple...), j'organiserai spécialement pour eux, une demi-journée durant le mois de janvier, et à défaut de présence, la sanction prévue s'appliquera. Je rappelle que la formation est obligatoire pour tous et à n'importe quel niveau, il n'y a pas de passe-droit.

Examen d'arbitre en 2024?

Nous n'avons pas organisé d'examen d'arbitres en 2023.

Dernièrement, j'ai appris que 2 jeunes candidats devraient passer le Tronc Commun pour devenir

arbitre. Je renouvelle ma demande, nous avons besoin d'arbitre, venez nous rejoindre avec conviction, mais surtout pas à contre-cœur.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et surtout une très bonne année 2024, avec joie, bonheur et surtout santé.

12 - Compte rendu Commission Jeunes, Raymond NEVEU

Mesdames, messieurs les présidents, les dirigeants de clubs, les éducateurs d'écoles de pétanque. Depuis cette année, le mode de qualification pour le championnat de France jeunes se fait uniquement par le championnat régional.

Nous sommes passé de 128 équipes à 64 en système swiss.

Nous passerons de 10 équipes d'Occitanie à 8 équipes pour le championnat de France 2024 Nous allons passer en revue la saison jeunes 2023 riche en résultats.

➤ Le championnat départemental de tir de précision junior, à Fonbeauzard.

Champion: William Gimenez de Castelginest

<u>Vice-champion</u>: Miguel Raynaud de BJ Colomiers

Moins d'une vingtaine de juniors ont fait ce championnat, ce n'est pas beaucoup vu l'effectif d'une centaine.

Pour 2024, cette compétition ne sera pas reconduite.

> Le championnat départemental triplette jeunes, à Roquefort sur Garonne

• En minime

<u>Champion</u>: Castelginest

Vice-champion : BJ Colomiers / Héraclès

Troisième: La Muretaine

• En cadet

<u>Champion</u>: Castelginest <u>Vice-champion</u>: Martres <u>Troisième</u>: Pointis Sport

• En junior

Champion: Castelginest

<u>Vice-champion</u>: BJ Colomiers Troisième: Muret St Jean

Toutes ces équipes ont été qualifiés au championnat régional.

► Le championnat régional triplette à Molières-Cavaillac

2 titres de champion de région et 2 équipes supplémentaires qualifiés pour le championnat de France.

• En minime

Champion de région : Castelginest

Qualifiée au France : BJ Colomiers/ Héraclès

• En cadet

Champion de région : Castelginest / Magnanac

Qualifiée au France: Pointis Sport

Nous n'avons pas eu de représentant junior au championnat de France.

➤ Le championnat de France à Nevers : une très belle délégation

- •L'équipe minimes de Castelginest perd en 16ème
- •L'équipe minimes BJ Colomiers / Héraclès perd en 16ème
- •L'équipe cadet de Pointis Sport perd en 8ème de la coupe de l'avenir
- •L'équipe cadet de Castelginest / Magnanac est vice-champion de France

A ce jour nous ne savons toujours pas si cette équipe est qualifiée d'office pour 2024.

➤ Le championnat départemental doublette à Pointis-de-Rivière

• En minime

<u>Champion</u>: Castelginest

<u>Vice-champion</u>: BJ Colomiers

• En cadet

<u>Champion</u>: Martres

Vice-champion: Castelginest / TPO

• En junior

Champion et vice-champion : Pointis Sport

Toutes ces équipes ont été qualifiées au championnat régional.

➤ Le championnat régional doublette à Thuir

L'équipe minime de BJ Colomiers gagnent la coupe d'Occitanie.

L'équipe junior de Pointis Sport s'incline en ½ finale.

► Le CDC JEUNES à Miremont

• En minime

<u>Champion</u>: Castelginest Vice-champion: B2F

• En cadet

<u>Champion</u>: Castelginest <u>Vice-champion</u>: Martres

• En junior

<u>Champion</u>: Pointis Sport Vice-champion: Miremont

➤ <u>Le CRC</u> s'est déroulé en 2 phases, une phase de groupe au Vernet d'Ariège et une phase finale à Figeac

L'équipe minime de Castelginest est championne de région.

L'équipe de junior de Pointis Sport est vice-championne de région.

Ces deux équipes ont été qualifiées au CNC.

CNC à Saint-Yrieix-sur-Charente sur 3 jours intenses

Très beau parcours de nos jeunes.

L'équipe de junior de Pointis Sport s'inclinent en ¼ de finale.

L'équipe de minime de Castelginest s'inclinent en ½ finale.

➤ Le « dépêche tour »

Le comité départemental a mis en place depuis l'an dernier le « dépêche tour ».

Un challenge composé de 5 étapes de district réservé aux jeunes Haut-garonnais et une étape ouverte à tous. Au terme de la saison un classement est établi et une finale est organisée avec les 16 premiers de chaque catégorie.

Nous avons récompensé les premiers de chaque catégorie sur le classement de toutes les étapes réunies.

• Premier junior

Nathan CHANFREAU (POINTIS SP)

Premier cadets

Dorian DURAND (CASTELGINEST)

• Premier Benjamins/Minimes

Natthachai SARANYARAT (P. HERACLES)

La finale s'est déroulée dimanche dernier au club de Plaisance du Touch ou nous avons été très bien reçus. 48 joueurs, 16 éducateurs, 1 arbitre et une super graphiqueuse ont fait de cette finale une fête de la pétanque ou bonne entente et convivialité ont été le maitre mot. Nous avions testé un nouveau mode de constitution d'équipe car 1 minime joue avec un cadet et un junior. Le tirage des équipes s'est fait à la mêlée. La mixité des âges et des clubs d'appartenance ont fait l'unanimités. Bien sûr il y aura des ajustements car tout n'est pas parfait mais nous y travaillerons.

Voici les résultats:

<u>Finale</u>: les vainqueurs et finalistes iront au salon de la Dépêche pour recevoir chacun un jeu de boule de notre partenaire « La boule bleue »

• vainqueur l'équipe

Johan Baptiste de la boule pointine, Christian Soles de Castelginest et Kiliane Faurel de Castelginest

• Finaliste l'équipe

Nathan Briols de Castelginest, Paul Voisenet de Pointis sport et Nathan Chanfreau de Pointis Sport

- ➤ Coupe de l'espoir
- vainqueur l'équipe

Chris Moua de B2F, Mathieu Jordan de Magnanac et Alfonso Santiago BJ Colomiers.

Ce challenge la dépêche est fait pour faire jouer les jeunes, il n'est pas facile de défendre cette cause, si les clubs ne jouent pas le jeu ça sera difficile de continuer, c'est dommage car à quoi ressemblerai un sport ou les jeunes n'aurait pas de concours, ou nos jeunes devraient aller dans d'autre département pour jouer à la pétanque, a quoi bon faire des licences jeunes si c'est pour ne pas les faire jouer dans les concours jeunes.

Pour finir avec les résultats nous saluons le résultat des minimes de Castelginest :

- Nathan Briols, Arthur Gross et Riley Nicolas qui ont remporté la mythique Marseillaise.
- Quelques mots sur le trophée des pépites, ou nous avions 2 représentants dans l'équipe Occitanie.
- Nathan Briols et Ilyes Rouch.

Je remercie tous les bénévoles, éducateurs et les collègues membres de la commission jeunes pour leur implication et leur travail auprès des jeunes.

Nous souhaitons une bonne continuation à nos juniors dernière année qui passeront en seniors en 2024!

Pour tous les autres, à l'année prochaine.

Merci et passez de bonnes fêtes de fin d'année.

13 - Compte rendu de la Commission Sportive, Francis RICARD

Monsieur le Président de la Fédération, Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs, Chers collègues,

Je vais essayer de parler un français sans accent car vous venez de prouver que certains ne comprennent pas toujours tout.

En effet, notre trésorier vous présente le budget 2024 en précisant bien, à plusieurs reprises, qu'il était équilibré en tenant compte d'une augmentation de 4€ sur les licences adultes. Vous avez adopté ce budget à l'unanimité. Le président demande ensuite qui est contre cette augmentation de 4€, puis qui s'abstient et surprise, 19 bras se lèvent pour ces deux réponses. C'est incohérent et incompréhensible!

D'habitude, je commence mon intervention par « j'ai le plaisir de vous présenter le bilan sportif de l'année ... ». Cette année, ce n'est vraiment pas avec plaisir que je suis à ce pupitre. En effet, je considère votre vote négatif sur l'augmentation de 4 € supplémentaires pour constituer un fonds nous permettant d'envisager notre relogement comme un désaveu et un manque de confiance.

4 € sur une année, c'est vrai, c'est beaucoup!

Soit le licencié se prive de 2 demis de bière, soit le licencié se prive de 8 cigarettes, soit ...

Votre position ne fait que conforter mon opinion sur le monde de la pétanque, il refuse toute réforme toute aussi fondée qu'elle soit.

Je respecte le résultat du vote, c'est la démocratie, mais cette même démocratie ne m'interdit pas de donner mon sentiment.

Notre commission s'est réunie à plusieurs reprises pour mettre en place et assurer le suivi de l'ensemble des compétitions qui se sont déroulées sur notre territoire. Nos travaux se sont déroulés dans la plus grande sérénité et le strict respect des objectifs fixés dans le projet sportif 2021-2024 présenté en son temps par notre président.

Je remercie mes collègues des différents comités de pilotage avec une mention particulière pour mes deux compères, Patrick Hernandez et Guy Malbert qui, lundi après lundi, dépouillent des graphiques, déchiffrent des feuilles de match tant au niveau départemental que régional. Nous réglons également les litiges en première instance (composition d'équipes non conforme le plus souvent), publient les résultats et classements dans le souci permanent de l'éthique sportive dont nous sommes garants. Je vous demande d'applaudir ces deux joyeux drilles qui me supportent et travaillent dans un excellent climat car, sans eux, nous ne serions jamais dans les temps.

Concours qualificatifs aux différents championnats de la Haute-Garonne

Pour le championnat de tir de précision, nous avons confié aux clubs l'organisation d'une qualification interne, puis, nous avons mis en place un qualificatif par district. Pour tous les autres championnats (10 en tout), nous avons organisé deux tours de qualificatifs (sauf en triplettes féminines avec un seul tour) dans chaque district et sur les 2 zones de chaque district (sauf en doublettes et tête à tête féminins) soit 19 tours répartis sur 14 journées.

Nous remercions tous les clubs qui ont accueilli ces épreuves dans le respect des différents cahiers des charges. Conscients des difficultés, des efforts et du travail réalisé par ces clubs, nous vous proposerons tout à l'heure des modifications importantes applicables dès 2024.

Nous avons retrouvé une participation similaire ou plus importante que les années précédant le Covid. En effet, 26507 joueuses et joueurs ont participé à l'ensemble de ces qualificatifs. Nous pouvons ajouter 589 participants aux qualificatifs du tir de précision et 599 participants aux championnats départementaux Jeu Provençal.

Les participations les plus remarquables sont :

- 2679 joueurs (7% de plus) pour le 1° tour du triplettes seniors (2100 joueurs) et triplettes féminines (579 joueuses) issus de 167 clubs différents
- 2505 joueurs (4,5% de plus) pour le 1° tour du doublettes seniors (2152 joueurs) et tête à tête féminin (353 joueuses) issus de 176 clubs différents
 - 2316 joueurs (8% de plus) pour le 1° tour du triplettes promotion issus de 178 clubs différents
 - 1470 joueurs (2% de plus) pour le 1° tour du triplettes vétérans issus de 146 clubs différents

Ces chiffres me confortent dans le constat que sur notre département, nous avons :

- 30% de nos licenciés (tant masculins que féminins)
- 28% de nos licenciés vétérans
- 25% de nos licenciés promotion et non classés
- qui sont des compétiteurs

Championnats de la Haute Garonne

Nous remercions tous les clubs organisateurs de ces championnats pour leur investissement et l'accueil réservé aux participants. Toutefois, je tiens à rappeler que nous n'acceptons pas des organisations utilisant des terrains extérieurs et des terrains à l'intérieur d'un boulodrome couvert. En effet, les critiques abondent sur le fait que les joueurs évoluant à l'intérieur ont été privilégiés surtout si le temps à l'extérieur était peu clément.

Coupes de France

Pour cette édition 2023-2024 à pétanque, nous avons enregistré 152 inscriptions qui constitue la participation la plus élevée de France. Nous avons présenté 19 clubs au 1° tour de zones dont 3 étaient têtes de série au niveau national en récompense à leur parcours dans l'édition précédente.

2023 a vu également la création de la Coupe Départementale, réservée aux perdants des 1° et 2° tours de la Coupe de France. Cette mesure semble avoir satisfait tous les clubs participants.

2023 a connu la création de la Coupe de France de Jeu Provençal. Nous avons eu 22 clubs inscrits dans le département. Malgré le fait indéniable que cette compétition favorise l'image de cette discipline, elle apporte un casse-tête supplémentaire dans l'élaboration de son calendrier. En effet, contrairement à la Coupe de France à pétanque qui se déroule sur 2 années, elle doit se terminer en une année.

D'un point de vue calendaire, ces deux compétitions ont du mal à cohabiter car, dans la grande majorité des cas, ce sont les mêmes joueurs qui participent à ces deux coupes.

Championnats de clubs

Tous ces championnats se sont déroulés dans un excellent esprit et un niveau de jeu de plus en plus haut.

Nos représentants ont eu des fortunes diverses dans les championnats nationaux et régionaux, nous avions :

En CNC:

- ➤ Raphaël Parc en CNC3, accède à la finale et monte en CNC2
- ➤ Launaguet en CNC3 descend en CRC1
- ➤ Cazères finaliste en CNCF1
- ➤ Ramonville se maintient en CNCF2

En CRC:

- ➤ Roques, Aspet et Daux se maintiennent en CRC1
- ➤ Magnanac, vice-champion d'Occitanie, accède au CNC3
- ➤ Cazères descend de CRC1 en CRC2
- ➤ La Salvetat et Colomiers montent de CRC2 en CRC1
- ➤ Gaillac Toulza et Launaguet se maintiennent en CRCF
- > Roquettes et Colomiers se maintiennent en CRCV
- ➤ Plaisance du Touch descend en CDC V
- ➤ Castanet se maintient en CRC JP
- ➤ Balma et Daux descendent en CDC JP

Au niveau départemental, je ne citerai que les lauréats :

- ➤ Lavernose champion de CDC 1 accède au CRC2
- ➤ Daux champion de CDCF1 accède au CRCF
- ➤ Lavernose champion de CDCV 1 accède au CRCV
- ➤ Castanet2 champion de CDC JP accède au CRCJP

<u>En CZC</u>: nous avons constaté un engouement retrouvé et une participation en hausse avec un pic de 2128 joueurs lors du 3° tour.

Accèdent au CDC:

- CDC F2 : Rieux Volvestre, Lasbordes, Saint Loup Cammas, Blagnac Parc et Saint Gaudens
- CDC 3: Lavernose, Bourg Saint Bernard, Aucamville, Plaisance du Touch et Saint Gaudens
- CDC V2 : Lavernose, Launaguet, Beauzelle, Fourquevaux et Saint Gaudens

Les différentes aides versées à 77 clubs dans le cadre du projet sportif ont été remises ce matin pour un montant total de 50 830 € desquels ont été déduits les frais d'arbitrage pour un montant total de 3506 €.

Certains clubs ont, bien sûr, perçu en plus les aides du comité régional ou de la fédération.

Pour la saison 2023, les décisions prises par le comité et exposées lors du congrès de Lavernose l'an dernier ont été mises en place :

- Obligation de recevoir (une année sur deux) pour toutes les équipes de club sauf en JP
 - o Je remercie les clubs d'avoir joué le jeu et accepter cette mesure
 - o II va de soi, que les équipes n'ayant pas reçu en 2023 recevront en 2024
 - Les montées et descentes nous forceront certainement à solliciter des clubs ayant déjà reçu en 2023
 - O Dans la demande d'inscription pour 2024, il vous sera demander d'indiquer les dates auxquelles vos installations sont indisponibles
- Paiement des frais d'arbitrage par tous les clubs participants
 - o Sur l'ensemble des CDC, les indemnités d'arbitrage se sont élevées à 3506 €, soit, en moyenne, 440 € par championnat et 27,50 € par club.
- Prise en compte des CZC pour la limitation à deux joueurs par équipe de « monter » d'une équipe de division inférieure
 - O Nous avons respecté cette décision qui a accru considérablement la tâche du comité de pilotage, mais mes amis, Guy et Patrick sont insatiables quand il s'agit de travailler ...
 - Nous avons recensé quelques infractions à ce règlement et infligé des points de pénalité (comme le permet le règlement).

Travaux des différentes commissions composant la commission sportive

- Commission Jeu Provençal : sous la responsabilité de Delphine Mondragon, la commission s'est réunie à 3 reprises pour mettre en place le CDC JP et la Coupe de France JP. En CDC JP, nous avons eu 25 clubs inscrits répartis en 3 groupes (2 de 8 clubs et un de 9 clubs). Malheureusement,
- 2 clubs ont déclaré forfait et nous avons dû revoir la structure en passant à 2 groupes de 8 et un groupe de 7. Lors de la phase finale de cette compétition, j'ai entendu des critiques sur le mode de qualification à cette phase finale. La commission étudiera ces remarques afin de faire évoluer cette compétition en créant, pourquoi pas, deux divisions.
 - Ce CDC a une structure qui varie chaque année car les inscriptions sont ouvertes à tous les clubs, il est donc plus difficile d'élaborer une structure pérenne.
- Commission des graphiques : sous la responsabilité d'Alain Pinaud, cette commission travaille sur la formation et le suivi des graphiqueurs. Nous constatons une nette amélioration dans la tenue des graphiques. Je remercie donc l'ensemble des graphiqueurs pour leur travail en espérant que cette fonction, indispensable aujourd'hui soit reconnue très prochainement par notre fédération.
- Commission vétérans : sous la responsabilité de Patrick Hernandez, elle va mettre en place une nouvelle compétition qui me semble fort attrayante. Patrick Hernandez vous en fera la présentation tout à l'heure.

Calendrier 2024

Depuis 2 ans, nous avons mis en place le dépôt d'un chèque de caution pour chaque concours départemental demandé par un club. Cette mesure a porté ses fruits car nous constatons beaucoup moins d'annulations qu'auparavant. La commission du calendrier a examiné les raisons invoquées par les clubs qui ont annulé leur concours, certaines ont été jugées recevables, d'autres non et la commission a proposé au comité directeur de ne conserver que quelques chèques de caution...

Cette mesure, nécessaire avec la période Covid, ne sera pas reconduite en 2024, nous ne demanderons plus de chèques de caution mais nous continuerons à infliger des amendes aux clubs qui annuleront des concours sans raison jugée valable.

Nous avons souhaité « banaliser » le week-end des 20 et 21 Juillet prochain afin qu'un maximum de pétanqueurs puisse venir au championnat de France triplettes mixtes que nous aurons l'honneur d'accueillir à Fenouillet.

Le calendrier 2024 est quasiment bouclé, il reste quelques ajustements à réaliser pour que les normes existantes et connues par tous soient satisfaites.

Nouveautés pour la saison 2024

Certaines ont été mises en place par notre fédération :

- <u>Championnat de France de tir de précision</u>: fin 2024, nous mettrons en place nos qualifications sur le modèle déjà utilisé en 2022 pour le championnat 2025.
- <u>Classification</u>: 2023 a été l'année de transition pour la mise en place des nouvelles règles, pour le CD 31, nous aurons :
- ≥ 21 joueurs (ou joueuses) classés « Elite » (seulement les titrés)
- ➤ 585 joueurs (ou joueuses) classés « Honneur »
- ➤ 1497 joueurs (ou joueuses) classés « Promotion »
- ➤ Tous les autres licenciés sont « non classés »

Le seuil de points pour « passer Honneur » était de 15 points marqués en 2023.

Aujourd'hui, être « promotion » ou « non classé » n'apporte aucune différence, mais nous pouvons penser que certains clubs vont envisager, et ce serait souhaitable, d'organiser des manifestations réservées aux « non classés » dans le cadre d'animation à la promotion de la pétanque loisirs.

Au niveau régional:

- A la demande de beaucoup de clubs dénonçant les difficultés de bâtir un projet sportif durable car 13 clubs (au minimum) sur 32 ne se maintiennent pas en CRC (tant CRC2 qu'en CRC F ou CRC V), nous élargissons la structure de ces différents CRC à 40 clubs.
- Bien sûr, cette évolution a un coût supplémentaire pour le CRO (environ 18000 €) compensé par les frais d'inscription (à hauteur de 50,00 € par équipe) et l'augmentation de 0,50 € sur la redevance des licences versée par les départements au comité régional.
- Le passage de 4 à 6 joueuses pour les équipes féminines engendrera un coût supplémentaire de 8000,00 € environ

D'autres ont été mises en place par le comité départemental :

L'organisation des concours qualificatifs aux championnats départementaux

L'an dernier, je vous avais fait part de notre préoccupation sur le fait que nous avions de moins en moins de candidats à l'organisation des qualificatifs aux championnats départementaux.

Nous avons réalisé une enquête avec un questionnaire envoyé à tous les clubs du département pour connaitre les difficultés rencontrées pour ces organisations. Malheureusement, seulement une moitié de clubs environ a répondu à cette enquête. Les raisons le plus souvent invoquées sont le manque de terrains, le manque de bénévoles et le paiement des indemnités d'arbitrage et de graphique. Sur les deux premiers motifs, nous n'avons aucun levier, par contre, nous avons mis en place, pour la saison prochaine, un partage du paiement des frais d'arbitrage et de graphique.

Forts du succès du paiement des frais d'arbitrage en CDC et à la Coupe de France, nous avons décidé de faire partager ces frais à tous les clubs qui inscrivent des équipes aux qualificatifs.

Le cout moyen de l'organisation d'un qualificatif est de 150,00 €:

- Indemnité de 60,00 € pour l'arbitre
- Indemnité de 60,00 € pour le graphiqueur
- 15,00 € de frais de déplacement pour chacun

Conscients que le club organisateur a tiré un profit de l'organisation (buvette, etc), il payera un forfait de 60,00 €.

Les frais restants seront payés par tous les clubs participants à cette épreuve en fonction du nombre d'équipes que le club a inscrites :

- De 1 à 3 équipes : 1 part
- De 4 à 6 équipes : 2 parts
- 7 équipes et plus : 3 parts

D'après nos estimations, un club qui inscrit 3 équipes sur un qualificatif paiera 3 €.

Cette mesure nous parait équitable car :

- Le club organisateur a travaillé, il prend les recettes et il participe le plus au paiement des frais
- Les clubs non organisateurs n'ont pas travaillé, ils participent au paiement des frais dans des proportions qui ne vont pas mettre leur trésorerie en difficulté !!!

A la fin de la campagne des qualificatifs, début avril, chaque club recevra de son district la somme à payer, le district paiera les arbitres et les graphiqueurs ayant exercé sur son territoire.

Pour information, je vous rappelle que le CD 31 paie toutes ces indemnités lors des championnats départementaux et lors des finales de championnats de clubs.

<u>Championnat des clubs féminins</u>: L'an dernier, à cette même assemblée, je vous avais annoncé que chaque équipe devrait être composée de 6 joueuses et 2 remplaçantes maximum en 2023, et que les matches comporteront le même nombre de parties qu'en Open. Cette décision avait été retoquée au congrès fédéral d'Evian en janvier 2023 pour aboutir au règlement que nous avons appliqué cette année. Heureusement que cette « usine à gaz » n'a duré qu'un an!

Par contre, comme prévu, elle sera applicable pour 2024. La Fédération a laissé à chaque comité départemental la latitude d'accepter des ententes entre 2 ou 3 clubs pour les CDC seulement (aucune entente en CRC ou en CNC).

Après consultation et réflexion, le CD 31 a décidé de ne pas autoriser d'ententes en CDC Féminin pour les raisons suivantes :

- ➤ Le risque de désorganiser notre CDC F
 - o La structure de notre CDC est de 32 équipes réparties en 2 divisions. Si plusieurs clubs de cette structure forment des ententes, chaque a 2 ou 3 clubs ferait perdre 1 ou 2 équipes et nous n'aurons pas la possibilité de les remplacer car notre « vivier » de potentiels remplaçants (descendants de CDCF2) n'est constitué que de 4 clubs.
 - o La difficulté de vérifier les motifs réels de l'entente
 - Comment distinguer si l'entente est nécessaire par rapport à l'effectif des clubs qui la constituent ou, si l'entente est le biais pour former une équipe plus forte ?
 - o L'éthique sportive
 - Aujourd'hui, une licenciée féminine évolue dans une équipe de niveau obtenue par son club, si une entente était faite entre un club de CDC et un ou deux de CZC, les joueuses de ces clubs de CZC évolueraient dans un niveau qu'elles n'ont pas gagné sur le terrain.
 - o La montée en CRC
 - Etant donné que les ententes sont interdites en CRC, quel serait le club montant à choisir entre les clubs qui ont formé l'entente si elle est championne départementale ?
 - o Le suivi de ces ententes pour les années futures
 - Comment repositionne-t-on les clubs ayant formé une entente en 2024 qui se dissout pour 2025 ?

Pour information, les indemnités versées par le CD 31 aux clubs participant au CDC féminin seront réévaluées et seront identiques à celles attribuées aux CDC Open. Il en sera de même pour les indemnités versées par le Comité Régional.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée et vous souhaite à tous de magnifiques fêtes de fin d'année.

14 - Compte rendu de la Commission Vétérans, Patrick HERNANDEZ

Bonjour à toutes et tous,

Pour ceux qui ne me connaitrait pas encore, je me présente HERNANDEZ Patrick, responsable de la commission vétéran de la Haute-Garonne.

La commission vétéran s'est réunie à Lavernose le 11 septembre et a proposé d'organiser une nouvelle compétition vétéran en 2024.

Cette compétition s'appellera le TROPHEE doublette vétéran de la Haute-Garonne ; il se déroulera comme le championnat Haute-Garonne triplette vétéran avec deux qualificatifs secteur et il sera bien sûr strictement réservé aux joueurs et joueuses vétérans licenciés dans la Haute-Garonne. Les équipes devront être homogènes.

Le règlement : Il sera le même que pour les championnats Haute-Garonne.

<u>Les inscriptions</u>: Comme pour les championnats départementaux, elles se feront par anticipation, ce, pour permettre aux clubs organisateurs de préparer les terrains nécessaires.

Le paiement des inscriptions : Il se fera le jour même sur place et sera encaissé par un membre du club organisateur ; l'inscription sera d'un montant de 8 € par équipe.

A la fin du qualificatif, le club recevant établira un chèque correspondant au montant de la totalité des engagements déduits, des frais d'arbitrage et de graphique. Le chèque sera remis au graphiqueur qui sera chargé de la transmettre au comité départemental. Les équipes absentes seront facturées au club d'origine.

Les qualifications: Elles se feront par zone. Le calcul du nombre de qualifiés se fera sur la base des participations triplette vu que l'on n'a pas de base de référence à ce jour.

<u>Les phases finales</u>: Elles se disputeront sur la base de 64 équipes qualifiées et sur deux jours. Le premier jour, nous disputerons les poules et la sortie de poule en commençant à 14h00. Le lendemain à 9h00, se joueront les huitièmes et les quarts et l'après-midi à 14h30 se joueront les 1/2 et la finale.

Les récompenses: Elles seront sous forme de lots. Les lots seront fonction de la participation, mais sachez, que la totalité des inscriptions déduites des différents frais sera investie en totalité et ventilée aux 64 équipes qualifiées.

Pour les graphiqueurs, ils devront transmettre tous les résultats à Francis Ricard comme pour les championnats départementaux ou CZC en envoyant le fichier GCZ et transmettre le chèque final avec l'imprimé qui va être établi au comité départemental.

Je compte sur vous tous pour que cette nouveauté marche bien et qu'il y ait une grosse participation et je vous souhaite une très heureuse saison 2024 et santé à tous.

15 - Remises des récompenses

Après l'intervention des élus présents, le président procède à la remise des récompenses.

Mr Gérard Crouzat pour son implication et le club de Cazères pour la performance des féminines (Pascale DUCHEIN, Aurélie HONTANG et Toréa TAIRIO vice-championne de France triplette





Question de M. Jacques Bouas, président de l'ASB L'Union

« Nous aurions souhaité organiser un concours en triplettes mixtes composées de 2 joueuses féminines et un joueur masculin pour mettre en valeur les féminines. Cette compétition nous a été refusée »

En effet et je parle sous couvert du président de notre fédération, dans le règlement administratif et sportif, il est écrit : L'appellation "Mixte" doit être réservée aux équipes composées au minimum d'une licenciée féminine et d'un licencié masculin. On ne peut donc pas rajouter une condition supplémentaire sur le nombre de licenciés de chaque sexe.

Questions de M. David Martinez, président de Montastruc

« A quoi servent les 2,50 € payés à l'occasion des qualificatifs ? »

Vous avez entendu la réponse plusieurs fois ce matin. Votre club a reçu un chèque de 245,47 € pour votre participation au CDC vétéran.

- « Pourquoi les clubs qui reçoivent les qualifs doivent payer les arbitres et les graphiqueurs ? » Vous avez eu la réponse dans mon intervention et j'espère que la mesure en place en 2024 vous satisfera.
- « Pourquoi le CD et CR ne se concertent pas pour l'envoi d'arbitres sur les régionaux ? » Il n'y pas besoin de concertation puisqu'un protocole de désignation est en place : le CR désigne un arbitre principal (d'un autre département que celui du club organisateur) et le CD désigne des arbitres supplémentaires en fonction de la disposition des terrains et du nombre d'équipes attendues.

Questions de M. Bernard Gin, président de Saint Pierre de Lages

« Pourquoi ne pas mettre tous les concours de l'après-midi à 14 heures comme les CZC ? » Voilà une question fort pertinente, je vous promets que nous étudierons cette possibilité en comité directeur.

« Peut-on faire payer 5 € d'inscription sur les concours départementaux afin de faciliter les problèmes de monnaie ? »

Une telle question nous avait été posée l'an dernier. Je répète que le montant des inscriptions sur les concours est fixé par la Fédération.

Question de M. Jacques Senac, président de Miramont de Comminges

« Suite à la sanction sur l'équipe CDC V2 (sanction pour avoir fait jouer 4 joueurs au lieu de 2 ayant joué en division inférieure), le club ne conteste pas cette sanction mais trouve que le rôle du délégué, ce jour-là, n'a pas été correct. En effet, il est censé avoir la liste des joueurs « grillés » et, en vérifiant les licences le matin même, il aurait dû avertir le capitaine. A quoi sert le délégué ? »

Personnellement, je trouve très dure votre mise en cause du délégué et de son rôle. Je vous rappelle que la composition d'une équipe est de la seule responsabilité de son capitaine, c'est à lui de savoir quels joueurs il peut aligner afin de respecter le règlement qu'il doit connaître et dominer bien sûr.

Question de M. Didier Calhac, président de Balma

« Comme, dans beaucoup d'autres sports, le nombre de poules dans les CDC devrait être décroissant de la division 1 vers les divisions inférieures. Ce qui engendrerait un niveau de compétition bien plus homogène, correspondant davantage à l'échelle de la division. »

C'est, en effet, une nouvelle structure envisageable mais pas simple à mettre en place dans la continuité de l'actuelle :

- Nombre important de descendants dans la (ou les) division la plus haute à réduire
- Conséquences financières sur le paiement des indemnités dans le cadre de notre projet sportif. Je laisse, volontiers, ce chantier à mon successeur.

Question de M. Jean Louis Solbes, président de Flourens

« Les années se suivent et se ressemblent, voire empirent. C'est un chantier pavé d'embuches pour les joueurs, pour les clubs ainsi que le district. Dans certains cas, il devient de plus en plus compliqué d'obtenir une licence ... quand on l'obtient. Comme, pour de nombreuses autres fédérations sportives, pourquoi ne pas faire faire ce travail aux responsables de club ? »

Comme vous l'indiquez, vous souhaitez faire remonter cette remarque à la Fédération, vous ne pouviez pas mieux tomber, son président est là.

17 - Clôture du 74ème Congrès Départemental

Ainsi s'achève le 74^{ème} Congrès Départemental de Pétanque et Jeu Provençal de la Haute-Garonne.

Le président, Raymond LE MANACH La secrétaire générale, Angélique SOURNAC